

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021 à 18h00

COMPTE -RENDU

L'an deux mil vingt-et-un, le mercredi 10 novembre, le conseil municipal de Saint-Julien-en-Vercors dûment convoqué le vendredi 29 octobre 2021, s'est réuni à dix-huit heures en session ordinaire dans la Salle des Fêtes de Saint-Julien en Vercors.

Membres en exercices: 10

Présents : 8

Présidence: FILLET Pierre-Louis,

Conseillers municipaux: BAUDRIER Marie-Odile, CHATELAN Françoise, THIAULT Claudine, BERTHUIN Joël, MILLON Gabin, REIN Murielle, CROS Antoine

Excusés: BARTHE Touria, DROGUE Christophe

Nombre de votants: 8

Secrétaire de séance : BAUDRIER Marie-Odile

Autre personne présente: LEONARD Maylis (secrétaire de mairie)

Ordre du jour :

1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 6 octobre 2021

2 Personnel

Convention unique pôle santé et sécurité au travail avec le Centre de Gestion de la Drôme

3 Budget Finances

Suppression des régies et création d'une régie multi-recette

Décisions modificatives, ajustements sur le budget principal en investissement

Don au CCAS

Convention financière dans le cadre de la démarche "Atlas de la biodiversité communale"

4 Ecole crèche

Travaux d'aménagement de la cour et suite à donner, étude de la proposition de l'entreprise

Carapace

Embauche d'une deuxième personne pour encadrer le périscolaire à Saint-Martin

Convention RASED année scolaire 2021 2022

5 Eau assainissement

Point sur les schémas directeurs

Premiers résultats de l'instrumentation de la source de Pied Chatelet

6 Fonctionnement du conseil municipal

Organisation du travail de l'agent technique et retours aux commissions concernées

Cahier pour les requêtes des élus et des habitants

Suite à donner à la réunion bilan du conseil

7 Projet de réhabilitation de la grange Marcon

Validation des propositions d'aménagement intérieur

Organisation des groupes de travail pour la suite du projet

Webinaire "coworking et télétravail à la campagne: quelles possibilités?"

8 Points divers

Convention unique en archives, numérisation et RGPD avec le Centre de Gestion de la Drôme

Retour sur la journée organisée par le Parc du Vercors, l'ONF et les sylviculteurs du Vercors:

"Forêt et changement climatique"

Questions diverses

Pierre-Louis Fillet ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance de ce conseil municipal peut se tenir.

1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 6 octobre 2021

Le procès verbal du conseil municipal du 6 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2 Personnel

Convention unique pôle santé et sécurité au travail avec le Centre de Gestion de la Drôme

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 26-1 et 108-2,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Considérant que l'autorité territoriale doit veiller à l'état de santé des agents territoriaux en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions,

Considérant que chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine préventive et que ce service peut être établi auprès d'un service créé par le Centre Départemental de Gestion,

Considérant que le Centre de Gestion de la Drôme a mis en place un tel service,

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion, afin de faciliter et d'améliorer les démarches administratives a décidé de mettre en place une convention unique concernant les missions suivantes:

-Médecine du travail: visite médicale périodique, visite d'embauche, entretien infirmier, intervention en milieu du travail...

-Inspection en santé et sécurité au travail: contrôle des conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail, proposition de mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels,

-Psychologie du travail et des organisations: accompagnements à l'optimisation du fonctionnement des collectifs de travail,

-Coaching: aide au développement de nouvelles compétences, amélioration des pratiques managériales.

Le détail des missions figure dans la convention unique.

Une grille tarifaire est également annexée à la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- DECIDE d'adhérer à la convention unique de santé et sécurité au travail (CUSST) gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1er janvier 2022,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à l'exécution de la présente délibération,
- INSCRIT les crédits correspondants au budget.

3 Budget Finances

Suppression des régies et création d'une régie multi-recette

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la réorganisation des services de la Trésorerie et des nouvelles consignes pour le dépôt des fonds des régies de recettes communales, il est proposé de supprimer les différentes régies communales au profit d'une seule régie multi-recette.

Il est donc proposé de supprimer les régies suivantes :

- } GARDERIE PERISCOLAIRE
- } PHOTOCOPIES

Et de créer une régie unique de recette qui comprend les activités suivantes :

- } GARDERIE PERISCOLAIRE
- } PHOTOCOPIES

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal,

- APPROUVE la création d'une régie multi-recette qui remplace les régies supprimées mentionnées ci-dessus
- AUTORISE le Maire à signer tous les actes et documents afférents à ce dossier

Décisions modificatives, ajustements sur le budget principal en investissement

Des demandes de subvention pour les travaux de liaison entre la salle du Fouillet et l'école ont été faites auprès du département de la Drôme et de la région Auvergne-Rhône-Alpes. La commune peut à présent engager les travaux. Il faut donc inscrire les dépenses et les recettes au budget, celles-ci n'ayant pas été provisionnées lors du vote du budget 2021, 15 286.54€ TTC en dépenses et 15 286.54€ en recettes (6369.39€ de subvention du département, 3821.64€ de la région et 5095.51€ d'autofinancement).

Par ailleurs, sur le compte d'investissement 2158 le montant budgété pour 2021 était de 2 000€. Avec l'acquisition d'un radar pédagogique, ce montant budgétisé est dépassé, il faut donc voter un ajustement de 3 001€ TTC. La commune a touché au titre de l'enveloppe 2021 des amendes de police la somme de 3 360€ ce qui couvre le total hors taxes pour l'acquisition du radar et des panneaux de voirie.

Don au CCAS

Monsieur Le Maire explique qu'un chèque d'un montant de 40 euros lui a été transmis à l'occasion du repas des habitants. Il propose que cette somme soit versée au budget du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- ACCEPTE que le chèque d'un montant de 40 euros soit versé sur le budget du CCAS.

Convention financière dans le cadre de la démarche "Atlas de la biodiversité locale"

Dans le cadre de la réalisation de l'Atlas de biodiversité locale sur la commune, une convention financière va être signée avec le Parc Naturel Régional du Vercors avec une participation financière de la commune d'environ 770€ sur deux ans.

4 Ecole crèche

Travaux d'aménagement de la cour et suite à donner, étude de la proposition de l'entreprise

Carapace

Suite à la proposition remise par l'entreprise Carapace, les élus ont une idée un peu plus précise du cout global envisagé pour les travaux même si les tarifs seront à affiner. Quatre élus accompagnés de l'institutrice et de la directrice de la crèche constitueront un groupe de travail pour poursuivre l'avancée du projet sans délégation de maitrise d'œuvre.

Embauche d'une deuxième personne pour encadrer le périscolaire à Saint-Martin

Depuis la rentrée de septembre un plus grand nombre d'enfants est accueilli au périscolaire et l'agent en charge de l'accueil ne peut plus encadrer seule les enfants. Il est donc envisagé d'ici les vacances de Noël de recruter une personne pour la seconder et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire. Une rencontre entre les élus de Saint-Julien et Saint-Martin est prévue le 15 novembre.

Convention RASED année scolaire 2021 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Saint-Nazaire-en-Royans accepte d'accueillir l'équipe du Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (R.A.S.E.D.) définie par l'inspection académique dans des locaux intégrés au groupe scolaire. Le secteur d'intervention du personnel RASED regroupe les communes du Royans, du Vercors et la commune de Chatuzange-le-Goubet. Les frais de fonctionnement ont été fixés à 1.50 euros par enfant pour l'année scolaire 2021/2022. Monsieur le Maire donne lecture de la Convention aux Conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés,
-AUTORISE Monsieur le Maire à signer les termes de la convention du RASED.

5 Eau assainissement

Point sur les schémas directeurs

Suite à la première phase de travail le Bureau Réalité Environnement a réalisé les plans provisoires pour les schémas directeurs des réseaux d'eau potable, d'assainissement et de défense extérieure contre l'incendie et a édité les premiers rapports. Une réunion avec les élus est programmée le lundi 22 novembre pour faire le point après cette première étape de travail.

Premiers résultats de l'instrumentation de la source de Pied Chatelet

Un enregistrement des débits a été réalisé sur la période de juin à octobre 2021. Le graphique (joint en annexe du compte-rendu) permet de constater qu'en cas de pluie (au mois de juillet 2021 notamment) une première réponse très rapide avec un pic du débit d'eau ce qui est typique des zones karstiques. On constate aussi sur le graphique qu'après le premier pic, il ya une deuxième réponse en forme de courbe de Gausse, qui pourrait être liée à une pénétration moins rapide de l'eau soit par la présence de fissures plus petites, soit par la présence d'une masse d'eau à confirmer avec la suite des mesures.

Il est envisagée pour poursuivre les études d'installer une station météo connectée qui permettrait entre autre d'avoir la pluviométrie locale pour pouvoir corrélérer intensité des précipitations et débit de la source.

6 Fonctionnement du conseil municipal

Organisation du travail de l'agent technique et retours aux commissions concernées

Cahier pour les requêtes des élus et des habitants

Un cahier est mis à disposition en mairie pour permettre aux élus mais aussi aux habitants de faire remonter leurs requêtes concernant notamment des travaux qui entrent dans le cadre des activités de l'agent technique communal. Celles-ci sont ensuite transmises à l'agent technique et au 2e adjoint. La secrétaire de mairie fera retour aux élus, aux commissions concernées ou aux habitants le cas échéant.

Suite à donner à la réunion bilan du conseil

Suite à la réunion bilan du conseil municipal qui s'est tenue le 8 octobre dernier, l'organigramme validé en début de mandat sera mis à jour. Les commissions feront début janvier 2022 un bilan de fonctionnement. Chaque commission établira un programme d'actions pour les prochains mois. Des réunions bilan du conseil municipal seront organisées régulièrement de manière à faire le point sur les actions en cours et l'état d'esprit de chacun. Il est important de ne pas laisser s'installer les non-dits. La prochaine réunion se tiendra le 14 janvier 2022.

7 Projet de réhabilitation de la grange Marcon

Validation des propositions d'aménagement intérieur

Suite à la réunion du 28 octobre dernier, les élus valident le scénario 3 avec une adaptation par rapport au projet proposé concernant les espaces de circulation. L'accès principal se fera par le sud. Au rez-de-chaussée il y aura le commerce qui se situera côté rue, ainsi que la mairie, l'agence postale et la salle de réunion qui prendront place côté est. A l'étage sont prévues une partie coworking, la salle du conseil, ainsi que des locaux de rangement.

Pour les espaces extérieurs, la réalisation d'un atelier municipal avec garage, la création de jardins partagés, et l'édification de logements orientés nord-sud dont le type est encore à définir.

La prochaine rencontre des élus avec l'architecte est programmée le vendredi 26 novembre.

Organisation des groupes de travail pour la suite du projet

Des groupes de travail avec des élus sont constitués pour les thématiques suivantes:

- Atelier municipal: Joël Berthuin, Claudine Thiault, Gabin Millon
- Jardins partagés: Murielle Rein, Claudine Thiault, Françoise Chatelan.
- Logements: Pierre-Louis Fillet, Marie-Odile Baudrier, Joël Berthuin
- Rencontre avec les associations: Murielle Rein et Claudine Thiault
- Activité économique: Murielle Rein, Marie-Odile Baudrier, Claudine Thiault et Françoise Chatelan

Webinaire "coworking et télétravail à la campagne: quelles possibilités?"

Deux élues ont assisté à un webinaire et en font un retour. Le coworking est souvent l'objet d'une vraie demande sur les territoires ruraux. En revanche il faut être attentif à faire vivre ce lieu et à anticiper en amont les besoins et les attentes. Il est nécessaire d'avoir un animateur qualifié capable d'accueillir les publics, de les renseigner et de les aider dans leurs démarches si besoin. Un tel espace n'est pas uniquement dédié au coworking, il faut donc réfléchir à la configuration des lieux (espaces de rangement, espace de discrétion, convivialité) afin que d'autres utilisateurs puissent y avoir accès (associations par exemple).

8 Points divers

Convention unique en archives, numérisation et RGPD avec le Centre de gestion de la Drôme

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le livre II du Code du patrimoine,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

CONSIDERANT que chaque collectivité et chaque établissement public local est propriétaire de ses archives et est tenu d'en assurer la conservation et la mise en valeur;

CONSIDERANT que les élus des collectivités sont responsables au civil comme au pénal de la bonne gestion de leurs fonds d'archives et qu'à cette fin les dépenses archivistiques constituent une dépense obligatoire;

CONSIDERANT que le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur depuis le 25 Mai 2018 et que les collectivités ont l'obligation de se mettre en conformité avec celui-ci;

CONSIDERANT que ces services d'archives et de RGPD peuvent être établis auprès d'un service créé par le Centre Départemental de Gestion;

CONSIDERANT que le Centre de Gestion de la Drôme a mis en place un tel service;

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Drôme, afin de faciliter et d'améliorer nos démarches administratives, a décidé de mettre en place une convention unique concernant les missions suivantes :

- Traitement archivistique papier
- Traitement archivistique électronique
- Mise en conformité RGPD

Le détail des missions figure dans la convention unique.

Une grille tarifaire est également annexée à la convention.

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal,

- DECIDE d'adhérer à la convention unique du pôle archives, numérisation et RGPD, gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1^{er} janvier 2022,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des documents afférents,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à l'exécution de la présente délibération.

Retour sur la journée organisée par le Parc du Vercors, l'ONF et les sylviculteurs du Vercors: "Forêt et changement climatique"

Suite au forum qui s'est tenu à Lans en Vercors, un élu fait un retour de ce qui a été dit par M Thierry Lebel, hydro-climatologue. Sur le Vercors, il est à prévoir un réchauffement de +4° avec l'installation d'un climat méditerranéen. Il y aura des phénomènes cévenols fréquents en automne avec des quantités importantes et brutales d'eau. Il y aura moins de neige, donc moins d'alimentation lente en eau donc des risques importants de sécheresse d'autant que les végétaux devront pomper un maximum d'eau. Il est avancé par es élus l'idée de définir un secteur sur la commune pour étudier dès à présent les répercussions du réchauffement sur la forêt et sur les terres agricoles grâce à une observation régulière. Cette idée va être affiné pour faire une vraie proposition courant janvier 2022.

Questions diverses:

Voeux de la municipalité:

Les vœux auront lieu le samedi 8 janvier 2022 à 18h00 à la Salle des Fêtes.

La séance est levée à 21h30

La secrétaire de séance.